



STATUT DES EDUCATEURS PROTOCOLE D'ACCORD

Saison
2023-2024

(à retourner pour le 30 Novembre 2023)

Educateur titulaire des diplômes suivants :

DIPLOME :

- Module U7/U9
- Module U11
- Module U13
- CFF1 (Initiateur 1)
- CFF2 (Initiateur 2)
- CFF3 (Animateur Seniors)

ENCADREMENT :

- Départemental 1 Intermarché
- Départemental 2
- RTJ
- FEMININES
- U15 ACCES LFNA U17 ACCES LFNA
- U7 U9 U11 U13

Entre les soussignés :

(Nom et adresse du club)

Représenté par
agissant en qualité de Président.

Et,

Nom et prénom de l'éducateur

Nationalité né le à

Adresse

Téléphone : Email :

Licencié au club : N° de la licence fédérale:

II A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

L'éducateur s'engage à assurer l'encadrement technique du club, conformément au statut des éducateurs de football du DLF. (RTJ : transmettre au DLF l'organigramme technique du club en début de saison). Il s'engage à suivre les stages et les journées d'informations organisés périodiquement par les organismes techniques dont il dépend. Il devra également en payant d'exemple, veiller à la bonne tenue de ses joueurs sur le terrain et hors du terrain.

Le (nom du club)

Et l'éducateur

s'engagent à respecter, tant dans leurs relations réciproques qu'à l'égard des tiers, les prescriptions édictées par le DLF.

Fait à le

(Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »)

Cachet du club

Le Président

L'éducateur